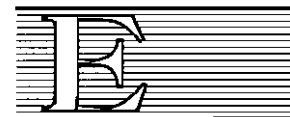


29251



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CHDCS.3/5

2 mai 2005

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Troisième réunion du Comité du développement humain
et de la société civile

4-6 mai 2005
Addis-Abeba

**STRATÉGIES DE PROMOTION D'UNE PARTICIPATION EFFECTIVE DES PARTIES
PRENANTES AU MÉCANISME D'ÉVALUATION INTRA-AFRICAINE**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
1. Introduction	1
1.1 Historique: le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Mécanisme d'évaluation intra-africaine	1
1.2 Objet et buts	2
2. Aperçu des questions conceptuelles et des principales qui sous-tendent le Mécanisme d'évaluation intra-africaine	3
2.1 Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, mécanisme pour la démocratie Participative	3
2.2 Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine: structure supplémentaire pour faire respecter l'obligation de rendre des comptes à la démocratie représentative	4
2.3 L'évaluation intra-africaine parallèle: d'autres évaluations par la société civile	5
3. Procédures et structures continentales	5
3.1 Adoption et adhésion	5
3.2 Comité des chefs d'État et de gouvernement participant au Mécanisme d'évaluation intra-africaine (Forum du Mécanisme)	6
3.3 Groupe de personnalités éminentes	6
3.4 Secrétariat du Mécanisme	7
3.5 Institutions partenaires stratégiques	7
4. Structures et processus du Mécanisme au niveau national	8
4.1 Organe national de coordination	8
4.2 Mécanisme national de coordination	8
4.3 Partenaires institutionnels techniques	8
4.4 Groupe ou comité de la société civile	8
5. Expériences associant les parties prenantes au Mécanisme	9
5.1 Ghana	9
5.2 Rwanda	11
5.3 Kenya	13
5.4 Maurice	13
6. Stratégies et meilleures pratiques pour accroître la participation des parties prenantes au Mécanisme d'évaluation intra-africaine	14
6.1 Les gouvernements devraient voir dans le processus un espace national de concertation	14
6.2 La société civile devrait, en ce qui concerne le Mécanisme, planifier ses mesures dans le cadre d'une stratégie	15
6.3 Enseignements tirés ou meilleures pratiques pour une participation effective des parties prenantes au Mécanisme	17

Annexe I: Structures et processus du Mécanisme aux niveaux national et international	19
Notes de bas de page	20

1. INTRODUCTION

1.1 Historique: le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Mécanisme d'évaluation intra-africaine

1. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a, depuis son adoption par le Sommet des chefs d'État africains à Lusaka en juillet 2001, été annoncé comme la vision et le pacte de l'Afrique pour son développement au XXI^e siècle. Les cinq principes fondamentaux du NEPAD sont: la bonne gouvernance; la paix, la stabilité et la sécurité; une gestion et une prise de décisions économiques saines; des partenariats efficaces et une appropriation et une direction internes. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine est un élément important de la réalisation des objectifs du NEPAD. Aspect le plus novateur du NEPAD, le Mécanisme vise à favoriser l'adoption de politiques, de normes et de pratiques pour la stabilité politique, une forte croissance économique, le développement durable et l'accélération de l'intégration économique sous-régionale et continentale¹. Il identifie donc les faiblesses en matière de capacités des systèmes de gouvernance en Afrique et recommande des actions gouvernementales réparatrices basées sur les meilleures pratiques du continent.

2. Le Mécanisme d'évaluation dispose d'une structure d'évaluation intra-africaine complète qui vise à inciter les États africains dont les résultats sont mauvais à améliorer quatre domaines clés: la démocratie et la gouvernance politique, la gouvernance des entreprises, la gouvernance et la gestion économiques, et le développement socioéconomique. Premier mécanisme du genre en Afrique, il peut véritablement contribuer à «l'autogouvernance collective», libérant par là même les énergies économiques et politiques de la région. Le Mécanisme est un contrat double qui lie les gouvernements africains à leurs citoyens, d'une part, et l'Afrique à ses partenaires de développement, de l'autre. Avant toutes choses, il crée un cadre de discussion où une voix africaine parle aux Africains, ce qui renforce ainsi l'appropriation du débat sur le développement et la sécurité.

3. Le Forum des chefs d'État et de gouvernement du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, autorité politique suprême, a officiellement lancé le Mécanisme en 2003. Les 53 États membres de l'Union africaine (UA) y ont accès, mais à l'heure actuelle seuls 24 d'entre eux ont accepté l'évaluation, nommément l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Mali, Maurice, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda, la République du Congo le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, le Soudan et la Tanzanie. En février 2004, le Forum des chefs d'État et de gouvernement qui se réunissait à Kigali a annoncé que le Ghana, le Kenya, le Rwanda et Maurice seraient les premiers pays à être évalués. Ultérieurement, ces quatre pays ont reçu des missions d'appui mandatées par le secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et ses partenaires afin de juger s'ils étaient prêts, en ce qui concerne les structures institutionnelles et les mécanismes participatifs mis en place pour superviser le processus d'évaluation.

4. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine vise à changer le mode d'interaction entre les gouvernements et les citoyens. Le lancement du NEPAD est l'affirmation de la volonté des dirigeants politiques africains, au plus haut niveau, d'établir un nouveau partenariat avec toutes les parties prenantes au développement, y compris le secteur privé et les organisations de la société civile (OSC). En effet, l'UA considère la société civile et le secteur privé comme des partenaires essentiels pour la gouvernance et le développement et met l'accent sur le renforcement des partenariats pour accroître la participation des citoyens au développement et notamment à la gouvernance. Par le biais d'un processus ouvert et participatif, le Mécanisme d'évaluation intra-africaine doit engager les parties prenantes clés à faciliter l'échange de

l'information et établir au niveau national un cadre pour le dialogue sur la bonne gouvernance et tous les programmes de développement socioéconomique, améliorant ainsi la transparence du processus de prise de décisions et instaurant la confiance dans les objectifs nationaux de développement. La réussite du Mécanisme d'évaluation repose donc sur la participation entière des principales parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes concrets.

5. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine offre aux gouvernements africains, à la société civile, aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux partenaires externes l'occasion de discuter et d'arriver à un consensus sur l'état de la gouvernance dans un pays. Il s'agit d'un cadre d'examen méthodique par des États de la performance d'un autre État afin d'aider celui-ci à adopter les meilleures pratiques, l'objectif final étant d'améliorer globalement toutes les composantes et tous les niveaux de la gouvernance. Cette initiative est par-conséquent centrée sur les États et permet aux dirigeants africains de prendre en main le développement du continent. Ce sont avant tout les dirigeants africains élus qui en assument la charge et la responsabilité. Le Mécanisme obéit au principe selon lequel l'auto-évaluation interne et l'évaluation permettront d'enraciner les principes de responsabilité et de transparence, piliers de la bonne gouvernance.

6. Si la mise en place du Mécanisme d'évaluation a été menée principalement par des coordonnateurs désignés par les gouvernements, le processus dudit Mécanisme dépend beaucoup du partenariat et de la participation de diverses parties, à savoir le secteur privé, la société civile et toutes les parties prenantes au développement. Malheureusement, les problèmes nationaux de planification et de mise en œuvre du développement demeurent encore la charge des seuls gouvernements nationaux ou locaux, en l'absence de mécanismes efficaces permettant une participation directe, qu'elle soit individuelle ou collective, au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Les parties concernées doivent toutes tenter de mieux comprendre le processus et d'y prendre part efficacement car il s'agit d'une mission commune dont le succès passe par l'adoption de stratégies et de mécanismes précis.

7. Les problèmes susvisés sont la cause de la participation biaisé, rare intermittente et intervenant mal à propos, d'où le faible niveau des contributions, par ailleurs contradictoires, des parties prenantes au Mécanisme. Pour que ledit Mécanisme soit efficace, il doit pouvoir compter sur la participation de tous les intéressés, à tous les stades. L'accent est mis sur les moyens de mettre en place des structures et des processus officiels de participation inclusive qui iront au-delà de l'évaluation intra-africaine pour devenir des systèmes de gouvernance nationaux.

1.2 Objet et buts

8. L'objectif principal du présent document est de favoriser le consensus sur des stratégies adéquates et efficaces pour susciter, élargir et approfondir le soutien apporté au processus d'évaluation. Il s'agit de dissiper l'idée que l'évaluation intra-africaine n'est qu'un dialogue entre gouvernements ou dirigeants de la région. Au contraire, le processus est une évaluation nationale en profondeur qui englobe le corps social tout entier.

9. Le présent document présente, afin d'arriver à un tel consensus, une vue d'ensemble conceptuelle et concrète de la façon dont les parties prenantes, qu'il s'agisse des groupes de réflexion sur les politiques, des ONG du développement, des églises, du secteur privé, des syndicats, des étudiants et de la jeunesse ou des parlementaires, peuvent apporter une contribution plus efficace. La Division des politiques et de la gestion du développement de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pense que son organe législatif, le Comité du

développement humain et de la société civile, a l'occasion unique d'enrichir son mandat et son programme afin de promouvoir la responsabilité, la transparence et la participation des secteurs public et privé ainsi que de la société civile à la gouvernance et au développement. D'un point de vue stratégique, la réunion du Comité fera le bilan des expériences nationales des pays qui ont déjà accepté l'évaluation, analysera les défis liés à la participation effective au processus et fera des recommandations concrètes pour orienter utilement d'autres pays qui s'appêtent à s'engager dans le processus.

10. Le Comité du développement humain et de la société civile se penchera sur les principales questions suivantes:

- Les mécanismes et stratégies de coordination effective de la participation des parties prenantes et des partenaires clefs au processus d'évaluation intra-africaine: les meilleures pratiques des pays qui se sont lancés dans le processus.
- Les points de départ stratégiques pour une participation effective des parties prenantes à l'élaboration du programme d'action national, l'un des principaux produits du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

2. Aperçu des questions conceptuelles et des principes qui sous-tendent le Mécanisme d'évaluation intra-africaine

2.1 Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, mécanisme pour la démocratie participative

11. Par certains aspects, le Mécanisme d'évaluation intra-africaine peut être vu comme un projet à l'échelle continentale qui vise à renforcer la participation des populations au développement et à promouvoir une culture de la démocratie. Comme l'a déclaré un observateur pointu du processus, le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, loin d'être un instrument de réprimande et d'emprisonnement, tient sa pertinence et sa force de sa capacité potentielle à communiquer et faire passer de nouvelles valeurs, capacité qui constitue un élément crucial de la nouvelle architecture africaine de la gouvernance qui se met en placeⁱⁱ. Le Mécanisme n'est pas un instrument disciplinaire à l'encontre des acteurs récalcitrants, mais plutôt un outil de socialisation visant à encourager les États à apprendre les uns des autres, à émuler la « bonne » conduite, les meilleures pratiques et à cultiver ainsi un comportement démocratiqueⁱⁱⁱ. Dans une certaine mesure, le Mécanisme d'évaluation intra-africaine est donc un instrument régional de premier plan pour la promotion de la démocratie et une initiative nouvelle pour l'intégration de la démocratie participative dans le développement. Toutes les parties prenantes, gouvernements, parlementaires, secteur privé et société civile, doivent participer au processus d'auto-évaluation qui peut devenir un moyen de démocratisation du développement dans les pays concernés^{iv}.

12. Cela fait plusieurs années que l'idée de mobiliser et d'organiser la société civile aux fins du développement s'exprime en Afrique. L'une des premières discussions continentales sur la nécessité pour les gouvernements africains de considérer les ONG comme des partenaires remonte à 1987 avec la Réunion des ONG africaines à Dakar^v. De même, l'ONU a défendu la participation des populations au processus de développement afin d'accélérer le progrès économique et social. La CEA a toujours été à l'avant-garde de ces discussions et a organisé en 1990 à Arusha (Tanzanie), en collaboration avec les représentants de gouvernements africains, une rencontre internationale phare, la Conférence internationale sur la participation populaire dans le processus du redressement et de développement en Afrique. La Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation, adoptée par les États membres

affirme en termes très forts le besoin d'une participation populaire accrue et plus effective au processus de développement^{vi}. La Charte stipulait que les processus de développement devaient être principalement réorientés vers une participation élargie des Africains, or il n'existait pas à l'époque de cadre structuré au niveau du continent pour permettre ce type de participation, si ce n'était par le biais de projets spéciaux. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine tente de remédier à cet état de choses.

13. La mondialisation et les changements survenus à la fois dans la situation internationale et africaine, associés à l'importance accordée à la bonne gouvernance et à la démocratisation, ont suscité un regain d'intérêt pour de nouvelles formes de participation des parties prenantes au processus de développement. Le NEPAD est considéré comme la grande stratégie africaine pour éviter au continent la marginalisation face à la mondialisation dominante. Il est fondé sur la constatation réaliste que pour que l'Afrique progresse, elle doit adopter des principes de démocratie et de gouvernance politique, des cadres macroéconomiques solides et une bonne gouvernance des entreprises. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine constitue donc une réponse institutionnelle et une voie de participation des parties prenantes africaines à la résolution des nouveaux défis politiques et économiques mondiaux auxquels est confrontée l'Afrique.

14. Certains ont dit que le Mécanisme d'évaluation intra-africaine était le premier du genre en Afrique, or il existe des exercices similaires de mise en place d'espaces ouverts de dialogue démocratique suscités par la vague de libéralisation politique qui balaie la majorité de l'Afrique depuis 1989. On peut citer, par exemple, les conférences nationales souveraines organisées par des pays francophones pour le renouveau démocratique au début des années 90. Autre exemple marquant de renouveau politique en Afrique, le forum public annuel qui offre aux Maliens l'occasion de poser leurs questions à l'exécutif qui répond pendant une journée à la radio et à la télévision. Il est démontré largement que cette contribution à la gouvernance démocratique a sans aucun doute renforcé la protection des droits de l'homme et l'obligation de rendre des comptes dans ce pays.

2.2 Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine: structure supplémentaire pour faire respecter l'obligation de rendre des comptes à la démocratie représentative

15. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine permet de susciter un débat public plus judicieux sur les problèmes qui se posent aux gouvernements. L'évaluation intra-africaine peut faire avancer la conversation à l'échelon national, là même où les discussions sur les réformes sont les plus importantes. Bien que les structures officielles pour faire respecter l'obligation de rendre des comptes, telles que les parlements, les tribunaux et les commissions d'enquête, soient importantes, elles sont toutefois souvent associées au régime politique en place, d'où l'image négative qui les accompagne quant à leur efficacité et à leur impartialité et qui compromet la crédibilité de leurs décisions. On ne peut plus prétendre que seuls les représentants élus doivent se charger de l'élaboration des politiques puisque les gouvernements auront de plus en plus à partager les informations relatives à ces politiques avec toutes les parties prenantes avant leur mise en œuvre. Le Mécanisme d'évaluation apporte dans son sillage de nouvelles méthodes et attitudes pour les échanges entre gouvernements et parties prenantes.

16. Exercice d'auto-évaluation national collectif, le Mécanisme d'évaluation intra-africaine devra permettre de se débarrasser de cette culture destructive du «nous» par opposition à «eux» et donner l'occasion à la société civile de passer de l'opposition négative à l'engagement positif vis-à-vis des institutions et des gouvernements africains. Le Mécanisme doit s'efforcer de

s'élever au-dessus des tactiques d'affrontement et de condamnation qui sévissent en Afrique et qui ont parfois servi d'instrument de participation à la société civile. Au lieu de quoi, il existe dans le cadre du processus de nombreuses possibilités de collaboration et de coopération, voire d'affrontement si besoin est. Ces tactiques et stratégies ne doivent pas forcément s'exclure mutuellement, elles sont en fait nécessaires les unes comme les autres pour construire des sociétés démocratiques et des communautés politiques.

2.3 L'évaluation intra-africaine parallèle: d'autres évaluations par la société civile

17. Les parties prenantes non gouvernementales, notamment les groupes de recherche et ONG du développement et le secteur privé, ont un rôle important à jouer dans le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, en tant que partenaires des gouvernements, en tant que principaux interlocuteurs hostiles mais aussi en leur qualité d'acteurs indépendants et responsables. Certains observateurs ont fait remarquer que pour que le Mécanisme soit un succès, il faudrait au préalable créer un dialogue dynamique au sein de la société civile au niveau national^{vii}. Il est nécessaire pour ce faire que la société civile elle-même soit capable de comprendre les évaluations et d'y réagir. Il a de plus été dit que l'indépendance du Mécanisme d'évaluation intra-africaine est essentielle car toute intervention gouvernementale ou autre nuirait à son intégrité. Par conséquent, son indépendance est fortement tributaire de l'évaluation parallèle du processus tout entier par la société civile. C'est pourquoi il a été suggéré que le NEPAD mette de côté des fonds importants pour permettre à la société civile dans les pays faisant l'objet d'évaluation de se livrer à sa propre évaluation et de porter des critiques à l'égard de l'évaluation réalisée par le Mécanisme^{viii}.

18. Le concept de l'évaluation parallèle est important car il va au-delà du Mécanisme d'évaluation pour entretenir un dialogue à long terme sur la gouvernance dans le pays participant. Des modèles d'évaluation intra-africaine parallèle apparaissent d'ailleurs en Afrique. Des groupes de la société civile de divers pays se livrent à des évaluations parallèles dans différents domaines dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Sept ONG de recherche africaines, sous l'égide de l'Initiative africaine pour la sécurité humaine, ont produit un rapport d'évaluation parallèle sur huit des 24 pays qui ont adhéré au système de contrôle du Mécanisme d'évaluation intra-africaine^{ix}. Les pays mentionnés dans le rapport de l'Initiative pour la sécurité humaine en Afrique sont l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Nigéria, l'Ouganda et le Sénégal. De même, la société civile du Ghana a récemment produit un rapport parallèle détaillé qui a été rendu public au moment même où le rapport officiel était présenté au Président de la République^x. Cet exercice sera reproduit au Nigéria^{xi}. Ces rapports complètent celui du Groupe d'éminentes personnalités sur le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, offrent une source de référence différente et créent un cadre propice pour la participation constructive des institutions appropriées de ces pays.

3. Procédures et structures continentales

3.1 Adoption et adhésion

19. Les documents à la base de la mise en œuvre du processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine ont été adoptés lors du sixième Sommet du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD qui s'est tenu le 9 mars 2003 à Abuja, au Nigéria. Parmi ces documents, un protocole d'accord sur le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, la Déclaration sur la démocratie, la gouvernance politique et économique et la gestion

des entreprises et quatre autres documents techniques de base^{xii} définissant la structure et les activités du Mécanisme, y compris, à titre indicatif, des critères et exemples d'indicateurs.

20. Les États membres de l'UA qui souhaitent prendre part au Mécanisme d'évaluation doivent commencer par adopter la Déclaration, puis informer officiellement de leur intention le Président du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre. Adhérer au Mécanisme signifie soumettre des rapports techniquement fiables, crédibles, indépendants et réguliers sur les politiques et pratiques relatives aux valeurs, codes et normes énoncés dans la Déclaration.

3.2 Comité des chefs d'État et de gouvernement participants au Mécanisme d'évaluation intra-africaine (Forum du Mécanisme)

21. L'autorité politique suprême et la responsabilité d'ensemble du Mécanisme incombent au Comité des chefs d'État et de gouvernement participant au Mécanisme d'évaluation intra-africaine (Forum du Mécanisme). Le Forum du Mécanisme examine le rapport final de l'équipe d'évaluation de pays et les recommandations du Groupe de personnalités éminentes du Mécanisme (dont il sera question plus loin), ainsi que le programme d'action final élaboré par le gouvernement du pays participant faisant l'objet de l'évaluation, et il soutient ce dernier dans ses efforts visant à rectifier toute imperfection. Au cas où tous les efforts visant d'instaurer un dialogue constructif avec le pays en question échouent, le Forum peut notifier à ce dernier son intention collective d'appliquer les mesures appropriées à une date donnée. Le Forum est donc la principale institution où se met en action le principal moyen de pression du mécanisme, et qui a même le droit d'appliquer des sanctions, si nécessaire, pour déclencher des mesures correctives au nom des États participants, même si la nature exacte de ces sanctions n'est pas bien définie.

3.3 Groupe de personnalités éminentes

22. Au niveau opérationnel, la direction et la gestion du Mécanisme d'évaluation intra-africaine sont assurées par un groupe de cinq à sept personnalités éminentes, qui sont des personnalités africaines, intègres, de grande notoriété possédant des compétences techniques dans les secteurs de la gouvernance politique, économique et des entreprises. Les candidats souhaitant siéger au Groupe sont désignés par les pays participants au Mécanisme d'évaluation intra-africaine et nommés par le Forum du Mécanisme ; leur mandat peut durer jusqu'à quatre ans, à l'exception de celui du Président du Groupe qui est de cinq ans au maximum. La mission principale du Groupe est d'assurer la crédibilité et l'intégrité du processus du Mécanisme d'évaluation et d'orienter les actions de son secrétariat.

23. Les membres actuels du Groupe sont : Mme Marie-Angélique Savané du Sénégal (Présidente), M. Adebayo Adedeji du Nigéria, l'Ambassadeur Bethuel Kiplagat du Kenya, Mme Graça Machel du Mozambique, M. Mourad Medelci d'Algérie, Mme Dorothy Njeuma du Cameroun et Mme Chris Stals d'Afrique du Sud.

24. Un des membres du Groupe dirige chaque équipe d'évaluation de pays, qui comprend en outre un expert pour chacun des quatre principaux secteurs d'évaluation. Par une série d'entrevues et d'enquêtes auprès des principales parties prenantes que sont le gouvernement, la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé, les médias ou d'autres groupes d'intérêt spéciaux, l'équipe d'évaluation de pays recense les principales questions et les rassemble dans un projet de rapport de pays, son analyse et ses recommandations qui visent à améliorer la gouvernance jusqu'à la prochaine évaluation (en général trois à cinq ans après). Le projet de

rapport est alors envoyé au gouvernement et ses réactions ou réponses y sont annexées. Le Groupe évalue le rapport et le soumet, avec des recommandations appropriées, au Forum pour mesures à prendre.

3.4 Secrétariat du Mécanisme

25. Le Groupe de personnalités éminentes est appuyé par un secrétariat qui fournit les services techniques, administratifs, de secrétariat et de coordination au Mécanisme. Il a pour fonctions, entre autres, la tenue d'une base de données et la recherche de toutes les informations pertinentes sur l'évaluation économique et politique dans les pays membres du Mécanisme, l'élaboration des documents de base pour les équipes d'évaluation, et la proposition d'indicateurs appropriés pour évaluer les résultats des différents pays membres.

26. Plus précisément, le secrétariat du Mécanisme publie les questionnaires sur la base desquels les pays faisant l'objet d'évaluation procédera à son auto-évaluation et élaborera son programme d'action préliminaire. Le secrétariat élabore également le document de base, qui constitue avec le programme d'action préliminaire, le fondement du document de synthèse, lequel donne l'aval pour une visite d'évaluation du pays. Au cas où d'importantes divergences apparaissent entre le contenu du document de base et celui du programme d'action, ou si l'une des questions recensées nécessite une étude plus poussée, le secrétariat peut s'arranger avec les institutions partenaires compétentes pour que soit menée une évaluation technique. Le rapport de l'évaluation technique lui est alors soumis ainsi qu'au pays faisant l'objet de l'évaluation, et les ajustements appropriés sont apportés au document de synthèse ou au programme d'action avant la visite d'évaluation du pays.

3.5 Institutions partenaires stratégiques

27. Quatre institutions ont été désignées comme partenaires stratégiques du Mécanisme. Il s'agit: d'organes et d'unités de l'UA, notamment la Commission de l'UA, le Parlement panafricain, le Conseil de paix et de sécurité, et la Cour africaine de droits de l'homme et des peuples ; de la Banque africaine de développement (BafD); de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; et du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

28. Ces institutions doivent apporter un appui au Mécanisme, notamment une assistance technique dans la conception de ses outils, un appui institutionnel et en ressources humaines à son secrétariat, les informations permettant d'aider les pays dans leurs efforts de développement et l'appui à la mise en oeuvre, aux niveaux national et continental, de ses processus. À la demande du Groupe d'éminentes personnalités du secrétariat ou du pays participant, les partenaires peuvent être invités à se joindre à une mission d'appui aux pays ou à une équipe d'évaluation de pays, ou à les aider. Par exemple, les représentants de la BafD, de la CEA et du PNUD ont fait partie de missions d'appui au Ghana, au Kenya, au Rwanda et à Maurice. Les partenaires peuvent également être sollicités pour fournir des données et des informations au secrétariat du Mécanisme pendant la préparation du document de base, et pour participer à la préparation de l'évaluation technique.

29. Il est également envisagé la désignation de deux autres catégories de partenaires du Mécanisme, notamment des institutions expertes régionales et les institutions expertes internationales. Enfin, des efforts sont fournis pour créer un groupe d'experts en Afrique qui apportera son assistance technique à la mise en oeuvre du Mécanisme.

4. Structures et processus du Mécanisme au niveau national

4.1 Organe national de coordination

30. Dans un communiqué publié à l'issue du premier sommet tenu à Kigali le 13 février 2004, le Forum du Mécanisme a adopté une recommandation tendant à la désignation, par chaque pays membre, d'un organe de coordination du Mécanisme, de préférence au niveau ministériel ou à un niveau supérieur. Le rôle de l'organe de coordination qui assure la liaison entre les structures nationales et les organes du Mécanisme, est de faciliter la communication et le contact avec toutes les principales parties prenantes opérant dans le pays faisant l'objet d'évaluation, notamment le chef de l'État. Cependant, la place ou la structure exactes du de l'organe de coordination différeront d'un pays à un autre, selon les circonstances politiques et économiques spécifiques des pays.

4.2 Mécanisme national de coordination

31. Lors du même sommet et sur les recommandations du Groupe de personnalités éminentes, le Forum du Mécanisme a adopté la recommandation tendant à la création d'un mécanisme de coordination national dans les pays où cette structure n'existe pas encore. Ce mécanisme, qui est constitué de l'ensemble des parties prenantes des secteurs public et privé et de la société civile, a pour objectif d'assurer la participation au processus d'évaluation, conformément à l'esprit et la lettre du protocole d'accord du Mécanisme. Dans le cadre des consultations élargies avec toutes les parties prenantes, le mécanisme de coordination renforcera la crédibilité du Mécanisme d'évaluation et s'assurera que c'est le pays participant qui a la direction et la maîtrise du processus. Tout comme pour l'organe de coordination du Mécanisme, la définition exacte et la composition du mécanisme national de coordination sont à la discrétion du pays participant, à condition que ledit mécanisme soit et inclusif et participatif.

4.3 Partenaires institutionnels techniques

32. Le pays faisant l'objet de l'évaluation peut solliciter l'assistance technique de toute institution de recherche nationale ou non gouvernementale dans son processus d'auto-évaluation. Dans le cas du Ghana par exemple, le Conseil d'administration national indépendant chargé du Mécanisme a engagé les services de quatre équipes techniques nationales d'évaluation pour diriger chacune le processus d'évaluation technique dans l'un des quatre principaux domaines thématiques (voir Section 5.1 pour plus de détails).

4.4 Groupe ou comité de la société civile

33. Dans ses efforts visant à renforcer l'appropriation pour la nation, le Mécanisme met l'accent sur la recherche de moyens d'impliquer tous les principales parties prenantes aux niveaux national et continental, notamment les populations rurales, les groupes religieux, les syndicats, les médias, les femmes et les jeunes et le secteur privé.

34. Cette tâche est réalisée en parties avec la création du mécanisme national de coordination. Cependant, en vue de renforcer l'efficacité des acteurs non étatiques participant au processus, certains experts ont suggéré la création d'un groupe indépendant de la société civile ; ce groupe devra être soit une structure officielle du mécanisme national de coordination, soit une sous-structure qui sera indépendante de celui-ci. De plus amples détails sur les différents modèles et approches possibles de la participation de la société civile seront examinés après la prochaine section où sont décrites les expériences actuelles associant les parties prenantes.

5. Expériences associant les parties prenantes au Mécanisme

35. Sur les 24 pays africains qui ont accepté de faire l'objet de l'intra-africaine évaluation, le Ghana, le Kenya, le Rwanda et Maurice ont tous reçu des missions d'appui envoyées par le secrétariat du mécanisme et ses partenaires stratégiques au niveau continental en vue d'évaluer leur état de préparation.

5.1 Ghana

36. Le Ghana était le premier pays à accepter d'être évalué par le Mécanisme en octobre 2002, au cours de la trente-cinquième réunion de la Conférence des ministres africains des finances tenue à Johannesburg. Le pays a signé le protocole d'accord du Mécanisme le 9 mars 2003, lors du sixième sommet du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD tenu à Abuja (Nigéria).

37. En mars 2003, le Président ghanéen a créé le ministère chargé de la coopération régionale et du NEPAD pour superviser la mise en œuvre dudit NEPAD au Ghana. En tant qu'organe de coordination pour le NEPAD, ce ministère a engagé des échanges avec différentes parties prenantes du pays, notamment le parlement, les ministères compétents, les départements et agences tels que la Commission électorale, le Bureau de la lutte contre les fraudes graves, la Commission ghanéenne des droits de l'homme et de la justice administrative, le Conseil d'État, la Présidence de la République, les autorités traditionnelles, la société civile et le secteur privé, en vue de s'entretenir au sujet du NEPAD et du Mécanisme d'évaluation. Le ministère s'est alors engagé dans une campagne de sensibilisation au niveau national en lançant des programmes tendant à susciter l'appropriation du NEPAD dans toutes les 10 régions du Ghana.

38. Après ces consultations, le Président a nommé, le 18 mars 2004, Conseil d'administration national indépendant du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, dont tous les sept membres sont des acteurs non étatiques^{xiii}.

39. Le Conseil d'administration national du Ghana a pour mission:

- D'assurer la supervision du programme national du Mécanisme, en vue de garantir l'indépendance, le professionnalisme et la crédibilité du processus;
- De recommander des institutions nationales compétentes, des groupes de réflexion ou des individus du pays et de les engager pour mener des évaluations techniques dans les quatre domaines à examiner;
- D'étudier les rapports qui sont soumis par les institutions nationales, les groupes de réflexion et les individus du pays qui ont été engagés pour ce faire d'en faire des évaluations objectives;
- D'examiner et d'approuver les recommandations présentées sous forme de rapport national d'auto-évaluation dans le cadre du Mécanisme;
- De préparer, gérer et coordonner les visites du Groupe de personnalités éminentes et de faciliter son évaluation de l'état de la gouvernance dans le pays;

- De sensibiliser les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes, et les engager à participer pleinement au processus national du Mécanisme.

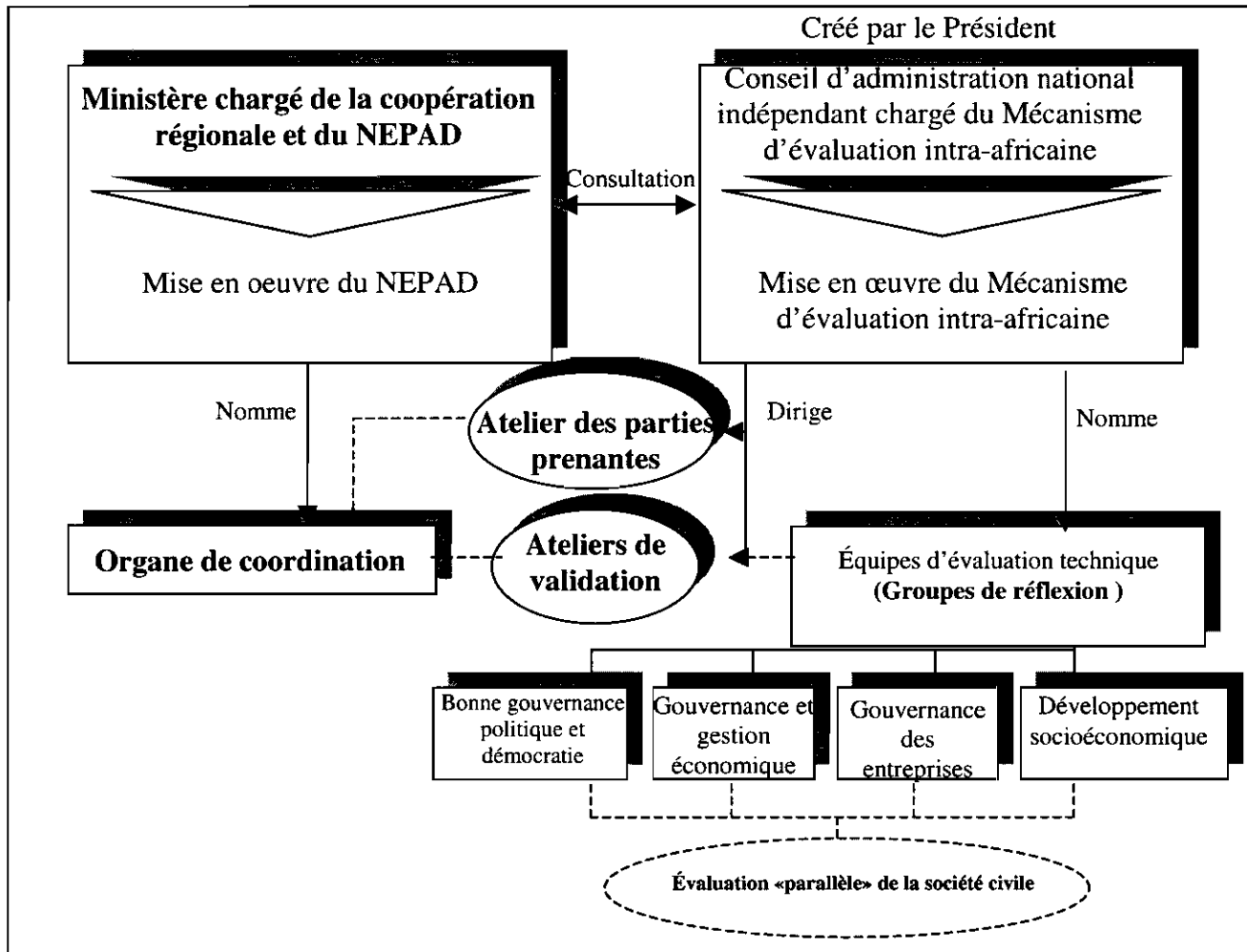
40. Le Conseil d'administration a étudié également les activités des institutions indépendantes telles que la Commission électorale et la Commission des droits de l'homme et de la justice administrative. Il est intéressant de savoir que les OSC, notamment les médias, les syndicats, les partis politiques et le secteur privé étaient aussi impliqués dans le processus du Mécanisme, ce qui a permis une évaluation totale de l'état de la gouvernance.

41. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le Conseil d'administration a engagé, au niveau national, quatre équipes d'évaluation technique indépendantes. Ces équipes seront les organes chefs de file dans l'administration, la compilation et l'analyse du questionnaire d'auto-évaluation du pays, qui constituera la base du rapport du Groupe d'éminentes personnalités du Mécanisme^{xiv}.

42. Pour assurer la participation active des parties prenantes au programme d'auto-évaluation, un atelier a été organisé à Akosombo du 27 au 30 mai 2004 : cet atelier rassemblait les membres de la mission d'appui, les parties prenantes et les membres des équipes d'évaluation technique indépendantes. Le principal objectif de l'atelier était de susciter un sentiment de prise en main et de direction nationales du Mécanisme en tant que processus ouvert, participatif et transparent visant à encourager le dialogue dans la réalisation des objectifs de développement. L'atelier a servi de cadre national pour l'entente, la participation, le partage des connaissances et la convergence pour parvenir à la méthodologie appropriée.

43. Le projet de rapport a été présenté au Président ghanéen le 28 février 2005. Par la suite, le Conseil d'administration organisera des ateliers de validation dans les 10 régions du Ghana pour s'assurer que le rapport reflète les opinions des populations. L'un des principaux aspects du processus du Mécanisme au Ghana est la consultation des groupes de discussion thématiques des parties prenantes et des populations des différentes régions en vue d'accroître les possibilités de participation et d'assurer la crédibilité de toutes les conclusions.

Structures nationales du Mécanisme d'évaluation intra-africaine au Ghana: Le «modèle du Conseil d'administration indépendant»



5.2 Rwanda

44. Le Rwanda a signé, le 9 mars 2003, le protocole d'accord, en vue d'adhérer au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, et un premier sommet sur le Mécanisme s'est tenu à Kigali en février 2004. Un atelier national des parties prenantes ainsi que des séminaires de réflexion et des ateliers de validation ont, par la suite, été organisés entre mars et mai 2004.

45. Suite à ces consultations, le dispositif institutionnel initialement mis en place par le gouvernement a comporté l'établissement d'un organe de coordination du Mécanisme et d'un secrétariat national du NEPAD, qui étaient assistés par des comités techniques en vue de mener l'auto-évaluation à son terme. Ces comités techniques se composaient des principaux ministères et des organismes paraétatiques concernés.

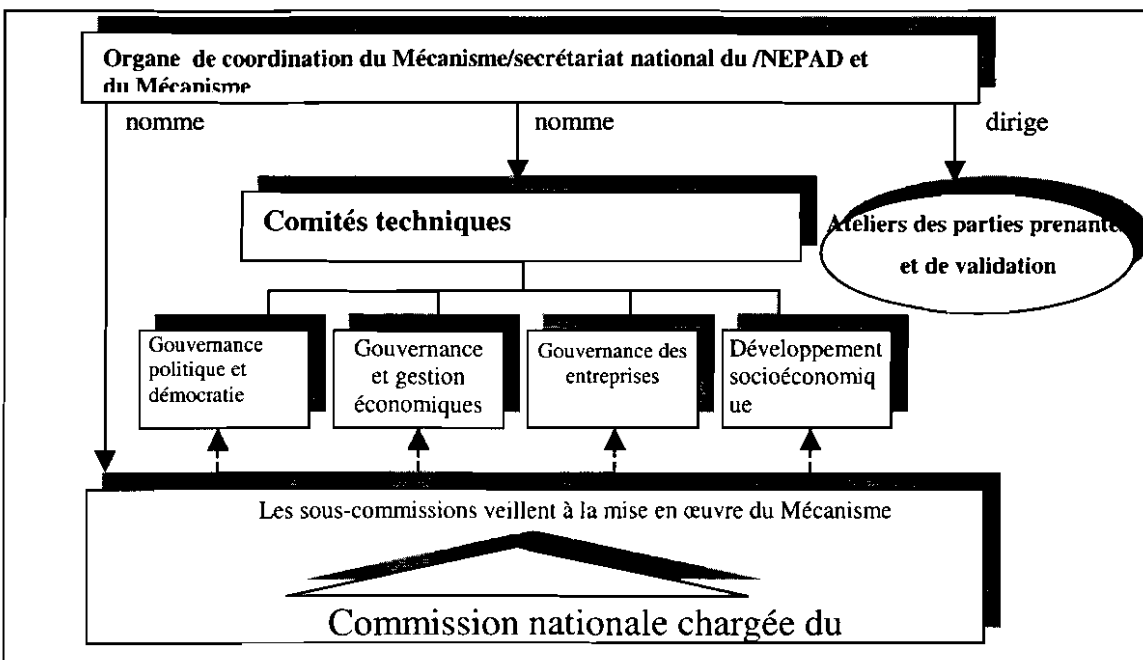
46. Le gouvernement a nommé la Commission nationale chargée du Mécanisme d'évaluation intra-africaine comprenant plus de 50 membres, provenant de diverses couches de la société rwandaise, dont notamment les secteurs public et privé et la société civile, pour dissiper les craintes de ceux qui estimaient que les organisations de la société civile (OSC) et les autres partenaires non gouvernementaux contribuaient peu à ce processus. Cette Commission est divisée en quatre sous-commissions, dont chacune examine les travaux des comités techniques sur chacun des thèmes du Mécanisme.

47. Le mandat de la Commission nationale chargée du Mécanisme est, entre autres, ce qui suit:

- Représentation de toutes les parties prenantes au niveau national;
- Activités de surveillance pour assurer l'inclusivité, l'intégrité et la coordination;
- Assistance à l'organe de coordination du Mécanisme pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme;
- Identification des domaines critiques;
- Apport de contributions techniques au processus d'évaluation;
- Assistance pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'action national;
- Liaison des processus nationaux et des processus locaux;
- Fourniture d'informations, notamment sur les circonstances locales et obtention de l'adhésion et de l'engagement de la nation et application de l'obligation de rendre des comptes au niveau local.

48. L'organe de coordination du Mécanisme est le représentant spécial du Président pour les questions relatives au NEPAD et ses bureaux sont situés à la Présidence. Le modèle rwandais pour la participation des parties prenantes diffère fondamentalement de l'approche adoptée au Ghana, en ce sens que la mise en œuvre et le suivi du processus du Mécanisme relèvent essentiellement de personnes et d'institutions représentant le gouvernement et nommées par lui.

Organes du Mécanisme d'évaluation intra-africaine au Rwanda: le modèle de la Commission nationale



5.3 Kenya

49. Toutes les activités menées dans le cadre du NEPAD au Kenya sont basées au Ministère de la planification et du développement économique qui abrite également l'organe intérimaire de coordination du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Le Gouvernement kényen a également mis en place un groupe de travail intérimaire qui est censé aider à l'établissement des organes et des modalités de fonctionnement du Mécanisme, notamment un conseil d'administration interministériel chargé de veiller à la mise en œuvre de l'ensemble du processus. Outre le fait qu'il se compose des principaux membres du gouvernement tels que le secrétaire permanent chargé de l'éthique et de la gouvernance à la Présidence, le conseil d'administration comprend des membres de la société civile, des médias, du secteur privé et du monde universitaire.

50. En 2003, le Gouvernement kényen a également créé un secrétariat national semi-indépendant du NEPAD, qui s'est vu par la suite demander de jouer le rôle de secrétariat du NEPAD pour l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Est.

51. Après un séminaire tenu en mai 2004, un forum consultatif du Mécanisme a été organisé à la mi-juillet 2004, et des groupes thématiques ont travaillé sur chacun des quatre domaines d'activité du Mécanisme.

5.4 Maurice

52. En février 2004, une première équipe du secrétariat du Mécanisme s'est rendue à Maurice pour évaluer et discuter le processus national préparatoire en vue d'accueillir la mission d'appui. Celle-ci a conclu qu'il fallait mettre en place une structure de coordination du Mécanisme, préciser certains de ses éléments et indiquer ce qui le distingue des programmes du NEPAD, tout en renforçant le niveau de prise de conscience et de participation de la société civile.

53. Maurice a ultérieurement eu recours au Conseil national économique et social (CNES), mécanisme de coordination et entité statutaire autonome déjà existant, qui a créé aussi bien l'organe de coordination que la structure nationale de coordination du Mécanisme. Cette structure est indépendante de l'organe de coordination du NEPAD qui est représenté par le Ministère des affaires étrangères. Sous la direction du Conseil national économique et social, des groupes d'organisations de la société civile ont été désignés pour représenter les ONG qui ont reçu pour mission de revoir le questionnaire dans le cadre du Mécanisme. Le CNES avait été établi en 2001, par le gouvernement, en tant qu'organe consultatif indépendant chargé de promouvoir un consensus national sur les questions d'ordre économique et social, grâce au dialogue entre les partenaires sociaux, notamment la société civile. Il s'ensuit que le Conseil se compose de 23 conseillers représentant les organisations de travailleurs, les organisations du monde des affaires, la société civile et les différents ministères.

54. Un atelier national des parties prenantes a eu lieu en juin 2004, regroupant des participants venus des différents ministères et départements, ainsi que des représentants du secteur privé, des syndicats, des milieux universitaires, des partis politiques et des organisations de la société civile. A la fin de l'atelier, un protocole d'accord pour la mission d'évaluation technique et la visite d'évaluation du pays a été signé entre les représentants du Forum du Mécanisme et le Gouvernement mauricien.

6. Stratégies et meilleures pratiques pour accroître la participation des parties prenantes au Mécanisme d'évaluation intra-africaine

6.1 Les gouvernements devraient voir dans le processus un espace national de concertation

55. La critique la plus couramment formulée, en ce qui concerne le concept du Mécanisme et son mode de fonctionnement est l'absence de consultations appropriées avec les différents groupes de la population ainsi que l'approche imposée d'en haut de l'initiative, tant au niveau continental qu'au niveau national. Il en est ainsi parce que la plupart des OSC et les autres parties prenantes avaient espéré que le Mécanisme rétablirait le partenariat longtemps négligé entre les gouvernements et les citoyens. Elles s'attendaient à ce que les gouvernements participant au Mécanisme encouragent le monde des affaires, les organisations non gouvernementales, les parlements, les médias et les simples citoyens à s'impliquer dans toutes les étapes de l'évaluation. Au mieux, le Mécanisme est supposé ouvrir la voie à la réforme politique et à la responsabilité démocratique en Afrique. Il devrait permettre de tenir des discussions publiques approfondies sur les orientations dans les pays. Pour être efficace en tant que forum national pour l'élaboration des politiques et la bonne gouvernance, le Mécanisme devrait assurer une plus grande participation. Sans dispositifs appropriés pour renforcer la participation de toutes les parties prenantes, l'évaluation intra-africaine n'atteindra pas son objectif ambitieux qui consiste à instaurer la démocratie participative. Comme le réclame le document de base, le Mécanisme comporte cinq principaux niveaux de participation du public:

- L'inclusion de la société civile dans les structures nationales institutionnelles qui superviseront le Mécanisme;
- Une large participation du public à l'élaboration du programme d'action;
- De larges consultations pendant l'étape de l'évaluation de pays;
- L'examen final du rapport après sa présentation par le Forum des chefs d'État et de gouvernement;
- Le suivi et l'évaluation des réformes recommandées par le programme d'action national.

56. Chacune de ces étapes nécessite de la part des gouvernements des stratégies proactives, afin de prendre pleinement en compte le point de vue des parties prenantes. Les gouvernements devront, au préalable, faire preuve de volonté politique nécessaire pour rendre l'ensemble du processus aussi inclusif et participatif que possible, non seulement en invitant officiellement toutes les parties prenantes, mais encore en créant un cadre favorable pour une telle participation. Mais l'inclusion des parties prenantes non gouvernementales devrait se faire aussi de manière transparente, démocratique et non partisane pour assurer l'intégrité et l'indépendance du processus. Par exemple, il ne faudrait pas transiger sur l'indépendance des organisations de la société civile présentes dans les mécanismes nationaux de coordination, et toutes les informations relatives à leur rôle dans le processus et aux diverses possibilités de contribuer devraient être rendues publiques^{xv}. À cet égard, les médias devraient avoir plein accès au processus, à mesure qu'il évolue. Et ce, afin de s'assurer que le processus de

consultation sera élargi à toutes les couches de la société, y compris celles qui vivent dans les zones rurales les plus reculées.

57. Une autre critique couramment formulée à l'encontre du processus est qu'en faisant participer la société civile, celle-ci pourrait être récupérée ou réduite au silence par le gouvernement, ce qui compromettrait l'intégrité de l'ensemble du processus^{xvi}. Il s'agit d'une critique justifiée, étant donné qu'un grand nombre d'acteurs de la société civile pourraient avoir des doutes sur un processus largement dominé par le gouvernement. Ce dernier doit donc garantir aux citoyens et au public que des mesures seront prises pour assurer une participation véritable.

58. Outre la représentation des parties prenantes dans les mécanismes nationaux, il s'avère urgent de susciter une grande prise de conscience et une large sensibilisation du public. Cela nécessite que, juste avant l'étape de l'auto-évaluation, l'on consacre un certain temps pour garantir l'appropriation, faciliter le dialogue entre les parties prenantes, instaurer la confiance en vue de la réalisation des objectifs nationaux de développement et renforcer la compréhension des citoyens. Au Ghana par exemple, une série d'activités ont été organisées, notamment des entretiens radiodiffusés et des discussions de groupe télévisées dans les régions sur le Mécanisme, à l'intention des jeunes, des étudiants, des groupes religieux et des OSC. En outre, des consultations généralisées ont eu lieu avec les fonctionnaires de l'État, les partis politiques, les parlementaires et les OSC, notamment les médias, les universitaires, les syndicats, les associations du monde des affaires et les associations professionnelles.

6.2 La société civile devrait, en ce qui concerne le Mécanisme, planifier ses mesures dans le cadre d'une stratégie

59. Les structures institutionnelles prévues dans le document de base du Mécanisme ouvrent aux parties prenantes, en particulier à la société civile, des possibilités d'ajouter de la valeur et de coopérer dans les domaines des compétences analytiques, des activités de sensibilisation, de l'éducation civique et de la mobilisation de l'opinion publique en faveur du processus. Les pays sont censés procéder à une auto-évaluation, grâce à des processus participatifs à grande échelle menés par les gouvernements et toutes les parties prenantes, ce qui conduirait à l'élaboration d'un programme d'action national. Mais la société civile ne peut aussi être mise à contribution dans ces institutions et structures que si elle a la capacité en ce qui concerne le Mécanisme, de planifier ses mesures dans le cadre d'une stratégie. La meilleure stratégie à adopter par la société civile pour qu'elle joue au maximum le rôle qui lui revient consisterait à associer de manière constructive, le gouvernement et le public, par l'intermédiaire des activités de recherche, de la diffusion et de la sensibilisation, du plaidoyer et des pressions à exercer, ainsi que du suivi et de l'évaluation.

60. Voici quelques-unes des recommandations relatives à chacun des domaines d'activité :

a. Recherche, diffusion et sensibilisation

- (i) Mener des études qui enrichissent les documents de base et le projet de rapport de l'équipe d'évaluation au début du processus et à la deuxième étape;
- (ii) Fournir le maximum d'informations crédibles possibles à l'équipe d'évaluation, tout en veillant à ce que les propositions soient bien reflétées

dans le projet de rapport (ce serait encore mieux si la société civile disposait d'une équipe d'animation pour coordonner ses propositions);

- (iii) Entreprendre des études et des analyses approfondies dans les domaines où il existe un déficit d'informations en ce qui concerne les codes et les normes du Mécanisme;
- (iv) Permettre au grand public d'avoir accès aux documents du NEPAD et du Mécanisme, grâce à la production de prospectus, de dépliants et d'affiches à traduire dans les langues locales;
- (v) Faire du Mécanisme un processus d'apprentissage, en veillant à populariser les enseignements qui en découlent et à assurer une large diffusion des résultats du rapport;
- (vi) Inclure des spécialistes des questions relatives aux structures nationales du NEPAD et du Mécanisme venant de la société civile locale, notamment ceux qui peuvent expliquer clairement ces questions à l'ensemble de la communauté et contribuer activement à la traduction des divers concepts en résultats tangibles que le citoyen moyen peut percevoir et comprendre.

b. Plaidoyer et campagne de sensibilisation

- i) Orienter le programme de l'évaluation par l'identification et le choix des domaines qui présentent un intérêt particulier pour la société civile, notamment la gouvernance, la démocratie, l'obligation de rendre des comptes (en particulier s'agissant de la corruption), et veiller à ce qu'ils deviennent des centres d'intérêt pour l'équipe d'évaluation du pays;
- ii) Utiliser les conclusions dégagées par le Mécanisme pour mener des campagnes de sensibilisation auprès des pouvoirs publics, en vue de l'adoption de mesures correctrices dans les domaines où existent des insuffisances en matière de gouvernance;
- iii) Participer effectivement à l'élaboration du Programme national d'action et veiller à sa mise en œuvre;
- iv) Mener des campagnes de sensibilisation auprès des principales institutions et structures régionales africaines tels que le Parlement panafricain, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le Conseil de paix et de sécurité ainsi que le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) de l'UA pour s'assurer que le rapport d'évaluation reçoit l'attention voulue.

c. Suivi et évaluation

- i) Assurer l'intégrité du processus en veillant à ce qu'il ne fasse l'objet d'aucune manipulation politique;

- ii) Assurer des échanges réguliers au sein de la société civile et entre celle-ci, le gouvernement et les autres parties prenantes, en vue de trouver une solution aux problèmes et de mesurer les progrès réalisés;
- iii) Utiliser la presse et les autres médias, par le biais d'articles et de rubriques dans les journaux, pour poser et discuter régulièrement des questions pertinentes relatives à la mise en œuvre.

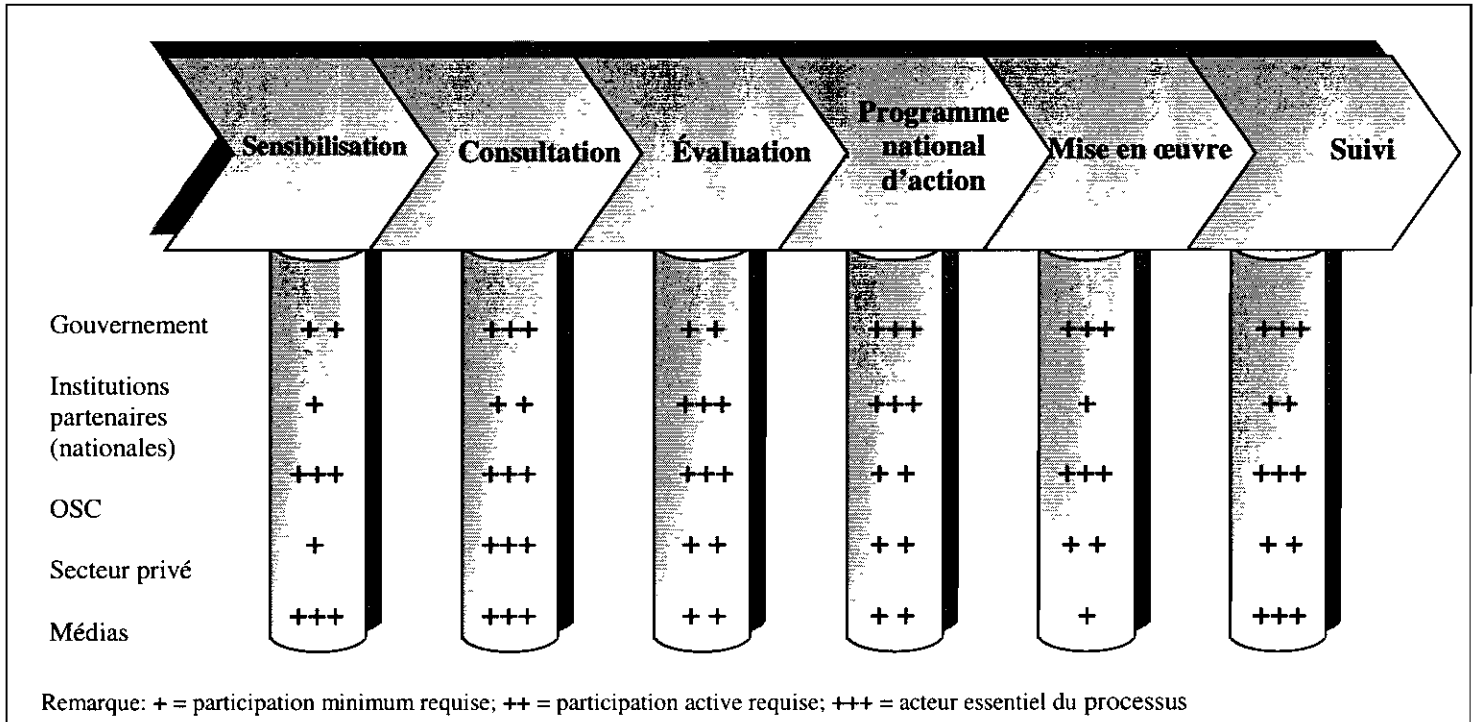
6.3 Enseignements tirés ou meilleures pratiques pour une participation effective des parties prenantes au Mécanisme

61. On trouvera ci-après, les principaux enseignements tirés à ce jour et pouvant servir de meilleures pratiques aux pays qui envisagent d'entreprendre le processus du Mécanisme:

- (i) **Engagement politique:** les gouvernements devraient faire preuve d'un engagement politique ferme en créant un ministère chargé du NEPAD et un secrétariat pour le Mécanisme ou des organes de coordination. Ils devraient ouvertement et publiquement déclarer leur engagement vis à vis du processus et du Mécanisme du NEPAD, affirmer qu'ils ont foi en sa vision et en son importance stratégique s'agissant d'encourager la bonne gouvernance. Le Mécanisme devrait être perçu comme un processus qu'on s'impose et non comme un processus qu'on s'impose;
- (ii) **Structures de gestion et de direction:** Lors de la mise en place des structures et des dispositifs nationaux de gestion du Mécanisme, les gouvernements devraient tout particulièrement veiller à en garantir l'indépendance et à y encourager une large participation;
- (iii) **Éducation et sensibilisation :** une vaste campagne publique de sensibilisation est essentielle pour garantir le succès de la mise en œuvre du Mécanisme. En collaboration avec les principales parties prenantes, les gouvernements devraient faire connaître au grand public les structures nationales de coordination, les étapes, les rôles et les responsabilités des pouvoirs publics, du secteur non gouvernemental, du secteur privé et des partenaires internationaux du processus et fournir des informations y relatives. La stratégie de sensibilisation devrait également porter sur la façon dont les différents groupes des médias devraient être invités et répartis sur le terrain, de même que les autres modalités de participation, notamment la publication d'articles dignes de foi dans les journaux, de bulletins, et de dépliants, l'organisation de séminaires, la sensibilisation dans le domaine de l'éducation et les campagnes visant les groupes défavorisés, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Les gouvernements devraient s'efforcer de n'exclure personne en faisant participer les institutions qui représentent les populations telles que les chefs traditionnels, les syndicats et les groupes professionnels;
- (iv) **Détermination de l'ordre stratégique:** l'instauration dès le départ d'un dialogue avec les populations permettra de démystifier le NEPAD ainsi que le Mécanisme. En clarifiant les objectifs et les rouages de la participation, on pourrait créer un environnement favorable à un dialogue franc et ouvert, pour assurer la transparence et la légitimité et limiter au minimum les idées préconçues sur les considérations d'ordre politique qui entourent le processus.

62. Le diagramme ci-après donne un exemple des niveaux relatifs de la participation requise de toutes les parties prenantes à chaque étape du processus du Mécanisme

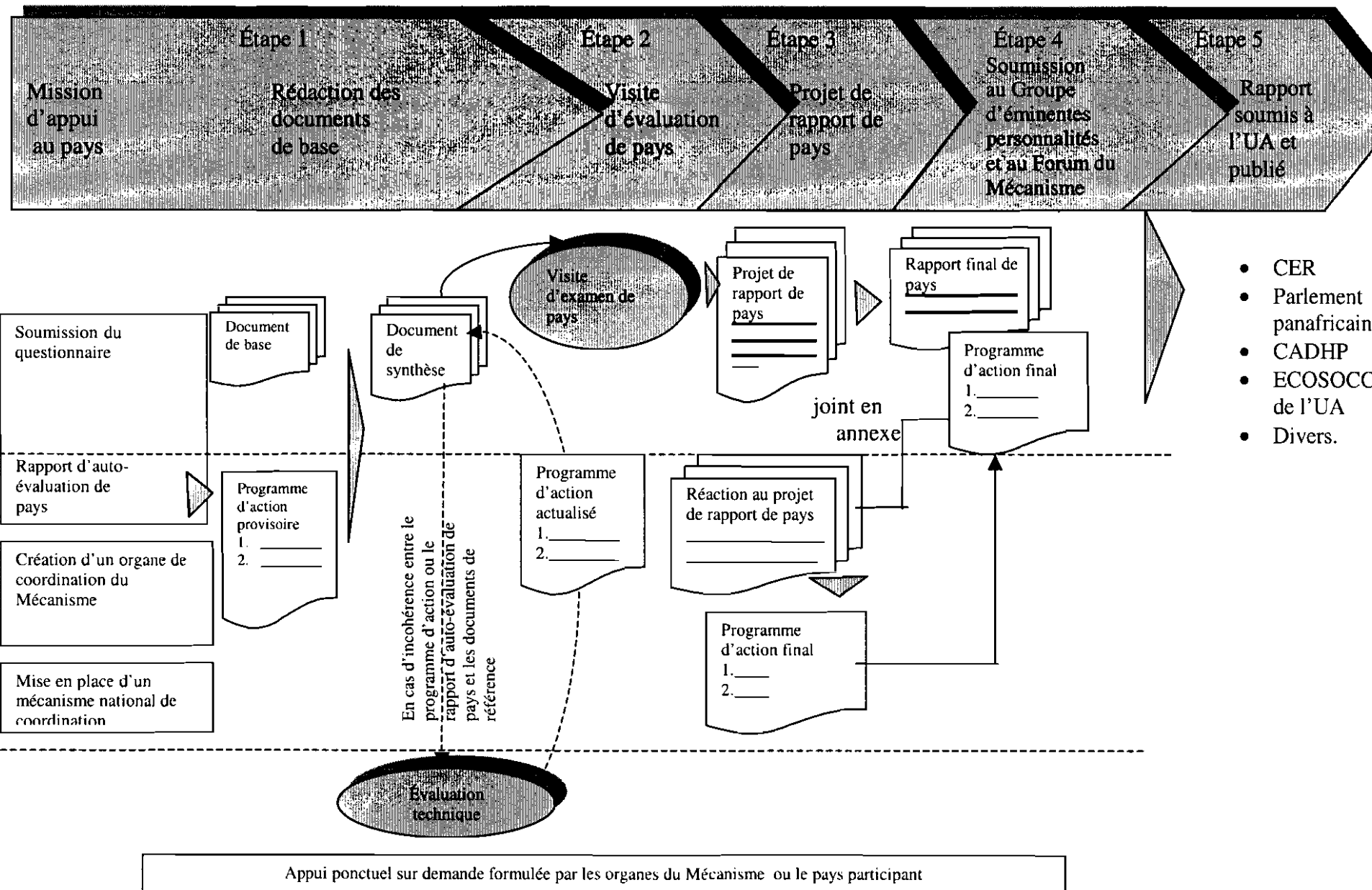
Étapes du processus du Mécanisme et niveaux de la participation requise des différents acteurs nationaux



Prière de noter que le niveau de participation des différents acteurs nationaux peut en fait varier d'un pays à l'autre selon les circonstances qui prévalent dans les divers pays. Plutôt que de présenter des niveaux *absolus* de participation, le présent tableau n'a pour objet que de donner une idée des niveaux *relatifs* de la participation requise de chacun des acteurs par rapport aux autres.

Annexe I. Structures et processus du Mécanisme aux niveaux national et international

S d e u c r M é é t c a a r n i I a s t m e P A Y S P a r t e n a i r e s



Notes de bas de page

ⁱ Document de base du Mécanisme. «Union Africaine, Conférence des chefs d'État et de gouvernement,» 2003. AHG/235. Site Web du NEPAD.

ⁱⁱ Chris Landsberg, "Looking for Peers to Pressure? The African Peer Review Mechanism as Democracy Promotion ." Document non Publié, SAIIA APRM Toolkit, 2004.

ⁱⁱⁱ Chris Landsberg, Op.cit., p.3.

^{iv} CEA, «Participation populaire au processus de redressement et de développement en Afrique,» Charte adopter à Arusha (Tanzanie) en 1990.

^v CEA, «Renforcement des capacités des OSC: un cadre d'action,» 1999, ECA/DMD/CSPG/98/4.

^{vi} Ibid.

^{vii} Ravir Kanbur, "The African peer Review Mechanism (APRM): Assessment of Concept and Design," Université de Cornell, www.people.Cornell.edu, Jan.2004, pp.11.

^{viii} Ibid.

^{ix} Jakkie Cilliers, "African human Security Initiative: A Conceptual Framework for Shadow Review," www.iss.org, 2003.

^x *This Day*, Nigerian Daily Newspaper, "Beyond Civil Society Shadow Report," 7 mars, 2005.

^{xi} Ibid.

^{xii} à savoir le document de base du Mécanisme d'évaluation intra-africaine [AHG/235(XXXVIII) Annex II]; "Organisation et Processus du Mécanisme" [NEPAD/HSGIC/03.2003/APRM/Guideline/OSCI/O&P]; «Objectifs, normes, critères et indicateurs du Mécanisme» [NEPAD/HSGIC/03.2003/APRM/Guideline/OSCI]; et «Outline of the Memorandum of Understanding on Technical Assessments and the Country Review Visit» [NEPAD/HSGIC/03.2003/APRM/Guideline/Outline].

^{xiii} Ces membres sont: le Révérend S.K. Adjepong (Président) – ancien Vice-Recteur de l'Université de Cape Coast et actuel Directeur du Methodist University College à Accra (Ghana); l'Ambassadeur Alex N. Abankwa – ancien diplomate de carrière et Ambassadeur auprès de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg et du Canada; le Professeur. S.K.B. Asante – Professeur en relations internationales et ancien Conseiller régional principal à l'organisation des Nations Unies; Le Révérendissime évêque Paul Bimile – Évêque catholique de Wa; le Professeur Miranda Greenstreet – ancienne Directrice de l'Institut des études africaines et actuelle Directrice exécutive de l'Association africaine pour la santé, l'environnement et le développement; M. Nutifafa Kuenhyia – avocat et ancien Bâtonnier du Ghana; Mme Gloria Ofori-Boadu – ancienne Secrétaire exécutive du FIDA, fondatrice et Présidente de Women Assistance and Business Association.

^{xiv} Il s'agit des équipes suivantes: Center for Democracy and Development (CDD), pour la démocratie et la gouvernance politique; Center for Economic Policy Analysis (CEPA), pour la gouvernance et la gestion économique; de Private Enterprise Foundation (PEF), pour la gouvernance des entreprises; et de Statistical Social and Economic Research (ISSER), pour le développement socioéconomique.

^{xv} Ayesha Kajee, "Nepad's APRM: A Progress Report, Practical Limitations and Challenges," SA Yearbook, 2003/2004, p.254.

^{xvi} Ibid., p.254.